

COMPTE RENDU

Conseil municipal du 30 octobre 2020

❖ Séance du 30/10/2020

Les membres du conseil municipal de la commune de Merle-Leignec se sont réunis à 20h30 à la salle Jean Marey sur la convocation qui leur a été adressé par le maire le 20/10/2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

●○○○○○~~○~~○○○○○

❖ Etaient présents : René AVRIL, Caroline CIVARD, Nicole BOYER, Christian BAUGROS, Jérôme BONNARD, René NOAILLY, Stéphanie DORVIDAL, Pascal FOREST, Alain LACHAT, Roger JULIAN

Excusé : Bernard MAREY

●○○○○○○●○○○○○

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Caroline CIVARD est volontaire pour cette tâche.

●○○○○○○●○○○○○

En préambule, une minute de silence a été observée par le conseil municipal à la mémoire de Samuel PATY professeur d'histoire assassiné le 16 octobre 2020.

❖ Points à l'ordre du jour

➤ Délibération portant sur une décision modificative du BP 2020 en investissement

Monsieur le maire propose une décision modificative de 2 945.56 € avec une reprise sur l'opération n°83 bâtiments publics au compte 21318 « achats matériels divers ». Cette décision fait suite à l'acquisition du tracteur tondeuse. Cette ligne avait été votée pour un montant de 12 400 € alors que le montant dépensé est de 15 345.56 €

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Délibération portant sur le vote du taux de la taxe d'aménagement

Elle s'applique sur la surface taxable des constructions, reconstructions, agrandissement...

La surface de plancher doit être supérieure à 1m80

Le calcul est : m² taxables x 759€ x 5% (taux commune) + 2,5% (taux département)
avec 50% exonération pour abris de jardin

Monsieur le maire propose de laisser en l'état le taux actuel soit 5%

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Délibération portant sur le renouvellement de l'adhésion au SAGE (SIEL)

L'adhésion 2015-2020 arrive à son terme.

Est inclus dans cette adhésion : suivi énergétique des bâtiments et préconisations techniques, analyse et suivi personnalisé des conso, diagnostic et assistance pour thermographie, études d'opportunité, choix énergie, accompagnement travaux. Le coût annuel est de 0.65€ par habitant et par an indexé chaque année

Il est également possible d'adhérer à des modules optionnels : télégestion, réseaux de chaleur, bâtiments neufs et réhabilitations facturés au forfait.

Monsieur le maire propose de renouveler l'adhésion au SAGE pour 6 ans

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur le recrutement d'un agent recenseur pour accroissement temporaire d'activité**

Le recensement aura lieu du 20 janvier au 21 février 2020 et nécessite de recruter un agent recenseur pour un temps plein d'un mois.

Le conseil municipal valide l'embauche d'un agent recenseur sur un contrat de "accroissement temporaire d'activité" sur le grade d'adjoint administratif

Stéphanie Dorvidal ne participe pas au vote

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur la demande de subvention du groupement rats musqués**

Suite au report de la décision du conseil municipal du 29 juin 2020, le conseil accorde à l'unanimité une subvention de 200 €

➤ **Délibération portant sur la demande de subvention de l'association des conciliateurs de justice**

Les conciliateurs de justices assurent un service gratuit qui est obligatoire pour les différends de moins de 5 000€ depuis la loi de mars 2019. Ils sont bénévoles et l'adhésion de leurs adhérents et les subventions permettent le remboursement des frais de déplacement.

L'association des conciliateurs de justice de la Cour d'Appel de Lyon demande une subvention de 100 € qui est accordée à l'unanimité.

➤ **Délibération portant sur la demande de subvention de l'ASSHML**

Suite à la réalisation de l'entretien de la pelouse du complexe sportif (scarificateur industriel, semis sur le terrain et carottage), l'ASSHML demande une subvention de 350 € pour l'achat d'engrais.

Cette subvention est accordée à l'unanimité

➤ **Délibération portant sur l'adhésion au CNAS (Centre National d'Action Sociale)**

Le CNAS permet aux agents de bénéficier de réduction sur les séjours, de participation CESU, de prêts véhicules, de chèque rentrée, de chèque Noël, et d'autres avantages.

Depuis 2001 les collectivités peuvent déléguer tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents.

Le coût annuel est de 200€ par agent environ (attente coût cotisation 2021). Cette proposition d'adhésion au CNAS est adoptée à l'unanimité

❖ Questions diverses

Pour une meilleure lisibilité, il a été décidé de regrouper les commissions communales Tourisme Culture chemin de randonnées et d'avoir une seule commission camping

Commissions communales	TITULAIRES
TOURISME	Nicole BOYER
- PETIT PATRIMOINE	Alain LCHAT
- DEVELOPPEMENT CHEMINS RANDONNEE	Jérôme BONNARD
- SENTIERS - TOUR DU PLAN D'EAU	Christian BAUGROS
- PETIT PATRIMOINE	Roger JULIAN
- CULTURE	Stéphanie DORVIDAL
CAMPING	Nicole BOYER Alain LCHAT

Réflexion sur l'acquisition d'une balayeuse
Augmentation des tarifs du camping
Installation d'un défibrillateur à l'extérieur de la mairie
Formation des agents aux gestes premiers secours
Projet salle communale
Réparation vitrail et futurs travaux à envisager
Cession parcelle communale à Eclune
Fête médiévale

Plus personne ne souhaitant s'exprimer Monsieur le Maire clôt la séance du conseil à 00h30

